

4 mars 2015

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mars 2014 en vue du bouclage de 42 crédits d'études et de réalisations terminés ou abandonnés, avec l'ouverture de trois crédits complémentaires pour un montant total brut de 2 663 625,37 francs et net de 1 674 571,47 francs (revenus encaissés déduits), destinés à couvrir les dépenses supplémentaires.

Rapport de M. Simon Brandt.

Préambule

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 mars 2014. La commission s'est réunie sur cet objet le mardi 15 avril et le mercredi 7 mai, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, ainsi que le mercredi 11 juin, sous celle de M^{me} Vera Figurek.

Les notes de séance ont été prises par M. Marc Morel, que le rapporteur remercie pour son travail.

Note du rapporteur: par la présente, le rapporteur tient à s'excuser du retard de dépôt dudit rapport, en raison de la transmission trop tardive (janvier 2015) des notes de séance du 11 juin 2014 et donc de leur absence de validation par la commission qui rendait impossible son dépôt avant la validation des notes des séances (laquelle a finalement eu lieu fin janvier 2015). Après plusieurs demandes du rapporteur, la commission l'a autorisé en décembre 2014 à rendre le rapport sans la validation formelle des notes de séance par la commission.

Séance du 15 avril 2014

Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de MM. Claude-Alain Macherel, codirecteur dudit département, Nicolas Betty, responsable du Service du génie civil, et Philippe Meylan, directeur du patrimoine bâti

M. Pagani rappelle, à titre liminaire, qu'il n'existe aucune obligation de présenter les propositions bouclées; 159 propositions ont été bouclées au cours des trois dernières années et huit connaissent un dépassement. Le pourcentage atteint 1% de la somme globale. En 2012, on a bouclé 38 crédits dont 37 sans dépassement. On est ainsi à 0,2% de dépassement. En 2013, 55 crédits ont été bouclés, étant précisé qu'aucun ne connaît de dépassement. On s'améliore au fur et à mesure.

Il avait annoncé que l'on ne dépasserait pas l'enveloppe de dépassements de 3%. On est effectivement en dessous du seuil de 3%. Les dépassements subis concernent généralement des bâtiments anciens, sauf surprise exceptionnelle.

Avenue Giuseppe-Motta 20

M. Pagani n'a pas de commentaires particuliers à son sujet.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi l'on a changé de mandataire en cours d'opération.

M. Meylan signale que l'on a été confronté à des problèmes avec le mandataire initial. Cela est rare mais arrive parfois.

Equipements des sites pour l'implantation des pavillons sur la rade de Genève

M. Pagani indique qu'il s'agit du quai marchand des Eaux-vives.

Un commissaire demande pourquoi l'association des bateaux de Genève, largement subventionnée par la Ville de Genève, ne fait pas l'objet d'une déduction.

M. Pagani rétorque que cela ne change pas grand chose. La Ville de Genève paie dans tous les cas. On a pris acte de la situation.

Le commissaire souligne qu'une association subventionnée doit respecter ses engagements en termes de paiement des frais.

M. Pagani consent à relayer la préoccupation auprès de M^{me} Alder mais il précise que l'association en question ne poursuit pas de but lucratif.

Une commissaire demande à quoi correspondent les «revenus encaissés».

M. Macherel explique qu'il s'agit des refacturations. En l'absence de compteurs, la mise en conformité des réseaux d'alimentation en eau était nécessaire à cette fin. Concernant le bateau, il met en lumière que les travaux n'auraient pas été entrepris sans l'incitation des SIG. Le principe du consommateur payeur s'applique.

Le commissaire demande si certains pavillons qui ont reçu des factures exorbitantes relèvent de ce crédit d'étude. Le SEVE prélevait directement de l'eau potable sur les pavillons.

M. Macherel ne sait pas que le SEVE a soutiré de très grandes quantités à la place de certains marchands de glaces. Le principe consiste à avoir un comptage le plus précis possible afin que le consommateur puisse payer. Il posera la question au Service de l'énergie.

Route de Vessy 12

Cet objet n'appelle aucun commentaire particulier.

Passerelle de l'École-de-Médecine

Un autre commissaire, en lien avec la page 22, sur la délibération en tant que telle, observe que les dépenses complémentaires seront portées au bilan de l'actif de la Ville et amortis sur la durée de l'amortissement restant de la réalisation. Il souhaiterait s'assurer que lesdites dépenses, y inclus la passerelle, ne figurent pas à l'actif du bilan des comptes de la Ville de Genève car cette passerelle n'existe plus. Il souhaiterait ainsi que lui soit confirmé que l'amortissement a eu lieu au moment de la destruction de la passerelle.

M. Pagani répond qu'il vérifiera et transmettra ultérieurement la réponse aux commissaires.

Cordon lumineux de la rade

Un commissaire suggère de procéder à des tests de résistance à la grêle afin de s'assurer de la durée de vie des ampoules. Il craint la survenance des mêmes déconvenues qu'avant.

M. Pagani rétorque qu'il s'agit soit d'enlever l'intégralité du cordon, soit de trouver une solution de remplacement à l'identique. Il soutient que cette première expérience a permis de réaliser des économies substantielles en termes d'argent et de CO₂. On a mis en place une structure industrielle avec Philips afin que des professionnels prennent dorénavant en charge la gestion ce dispositif et pallier la survenance de tels problèmes.

M. Macherel informe que 4200 lampes composent le cordon lumineux. Il renvoie à la proposition PR-694 à cet égard. On arrive au bout du travail sur ces 4500 points lumineux. Il salue l'économie d'énergie à hauteur de 32%. Si certaines ampoules sont onéreuses, on a économisé 60 000 francs sur le cordon de la rade. Les investissements, qui peuvent sembler excessifs de prime abord, s'avèrent rapidement rentables. La destruction causée par la grêle a accéléré la mise en œuvre de la seconde étape. La démonstration a été faite par le fabricant que la même couleur de lumière était possible avec des LED plutôt qu'avec des ampoules à incandescence. Il affirme en outre que les coûts seront moins élevés à l'avenir.

Le commissaire voudrait que lui soit communiqué le montant total de la facture, y compris en lien avec le déplacement des employés municipaux pour changer les ampoules. Il souhaite également que les fabricants offrent une garantie contre les intempéries, notamment la grêle.

M. Macherel indique que l'on se trouve maintenant dans la phase de fonctionnement. Il n'y aura plus de crédit présenté au Conseil municipal, étant entendu que les coûts seront désormais inclus dans le budget global lié à l'éclairage. On optimise les coûts ainsi que les ampoules, avec une entreprise industrielle afin de pouvoir répondre à des problèmes de grêle et de viabilité. Un contrat est conclu avec les SIG pour la maintenance générale du réseau. Le contrat ne concerne toutefois pas le développement de nouvelles technologies. Par rapport à l'enjeu énergétique, il y a lieu de souligner que l'opération s'avère payante pour la Ville de Genève. Il fallait forcément prendre un risque au départ.

Quai du Seujet et place de la Navigation

Ces objets n'appellent aucun commentaire particulier.

Rue de l'Athénée

Un commissaire note que l'on évoque des travaux de modération du trafic. Or, il s'agit d'une rue parfaitement banale. Elle se demande par conséquent en quoi on a effectivement réduit le trafic à la rue de l'Athénée.

M. Betty met en exergue que des travaux de rectification des bordures ont été entrepris. Le libellé de la proposition était effectivement inapproprié. Le projet a été modifié en cours d'étude. Le dépassement est lié à des sondages sur lesquels on se base pour faire un dimensionnement de la chaussée et définir les épaisseurs de structures de chaussées et de revêtements mis en place.

En l'occurrence, les sondages étaient trop optimistes. Il a fallu recréer des fondations, lesquelles faisaient défaut.

Avenue de la Roseraie

Un commissaire souhaite être renseigné relativement à la signification de la notion de «conjoncture défavorable». S'il salue l'installation de revêtement phonoabsorbant, il regrette la mise en place d'amortisseurs sonores. Il se demande en outre qui a dessiné la piste cyclable longue de seulement une dizaine de mètres, laquelle est dénuée de tout intérêt.

M. Pagani déclare avoir bataillé pour le phonoabsorbant. Il s'agit de la première rue à avoir accueilli ce revêtement. S'agissant de la piste cyclable, il allègue que la DGM a toujours refusé de supprimer les deux places de parking qui font face à ladite piste et qui entravent son développement. La situation devrait toutefois vraisemblablement évoluer favorablement. La Ville de Genève appelle de ses vœux un tracé continu. Il indique enfin que les amortisseurs sonores ont été installés à la suite de demandes en provenance d'écoles.

M. Betty explique que la conjoncture défavorable est liée au fait que toutes les propositions étaient supérieures aux estimations.

Divers lieux et immeubles locatifs

M. Pagani indique que les armoires à déchets représentent l'un des premiers crédits qu'il a défendus devant le Conseil municipal. Il se déclare déçu de l'impraticabilité de la concrétisation de cette ambition.

Route de Vessy 14

Un commissaire s'offusque du montant exorbitant et du dépassement concernant le projet d'étude pour les vestiaires, dont il déplore l'état de vétusté.

M. Meylan répond qu'il s'agit d'un projet inscrit au PFI pour lequel un crédit d'étude a été voté. Il a été procédé à un appel d'offres pour trouver un mandataire. Au moment de la prise en mains du dossier, il a fallu gérer la mise en conformité énergétique et sécuritaire. Les coûts du projet se sont ainsi avérés considérablement plus élevés que prévu. Après discussions avec le Service des sports, la décision a été prise de lancer une opération d'entretien à la place plutôt que de creuser le sous-sol pour pouvoir assurer une hauteur sous plafond suffisante, sachant qu'il fallait en outre procéder à l'isolement. Cette solution suppose un niveau de dépense éminemment inférieur tout en permettant de refaire toutes les surfaces, l'électricité et la ventilation, mais dans le cadre d'un entretien standard par étapes successives.

Le commissaire demande encore si toutes les études qui ont déjà été faites s'agissant des vestiaires pourront être utilisées.

M. Meylan affirme s'être assuré avec le Service des sports que l'option choisie était validée à long terme. Il ne s'agit pas de détruire ce qui a été fait.

M. Pagani pense que l'on n'aura pas besoin de se servir de ces études. Elles ont permis d'éviter d'engager des dépenses astronomiques.

Rue de la Servette 36, la rue de l'Industrie 7-9, parc des Bastions

Ces objets n'appellent aucun commentaire particulier.

Centre sportif des Vernets

Une commissaire, concernant ledit centre sportif, s'interroge quant à la signification de l'attente d'un contexte plus large et mieux défini.

M. Macherel signale que cela est lié au PAV. Les études vont d'ailleurs être très utiles.

Quartier de Cayla

Cet objet n'appelle aucun commentaire particulier.

Secteurs Franchises, Moillebeau

Une commissaire s'interroge relativement aux motifs qui ont présidé à son abandon.

M. Betty explique que, dans le domaine de la gestion des réseaux, on travaille sous l'égide du Canton. Une étude beaucoup plus large a été lancée par les services de la Ville à la demande du Canton pour faire un plan général d'évacuation des eaux. Cette étude est en cours. La première étape consistant à faire le diagnostic des réseaux existants est d'ores et déjà achevée. Cette étude générale risque potentiellement de définir les grandes lignes de gestion et de développement des réseaux dans les années à venir.

Secteurs Champel, Philosophes, Arve

Une commissaire pose une question générale sur les études. Elle se demande s'il n'existe pas de moyens à disposition pour assurer une certaine coordination entre les études que la Ville mène et la planification du Canton. Elle appelle à instaurer une convergence là-dessus.

M. Betty répond qu'il s'agit précisément de l'enjeu du plan général d'évacuation des eaux, lequel devrait émerger dans environ une année.

Secteurs Frontenex, Allières, Boissière, Malagnou

Cet objet n'appelle aucun commentaire particulier.

Campagne Rigot

Une commissaire se demande dans quelle mesure il est possible de revenir sur ce projet. Elle inscrit sa réflexion en lien avec la marge de manœuvre dont dispose la Ville de Genève dans le cadre des discussions entre celle-ci et le Canton.

M. Pagani met en évidence que ce dossier se révèle symptomatique de la pratique antérieure. Il regrette que la Ville entretienne un parc qui appartient pourtant à l'Etat de Genève. Des discussions ont lieu avec ce dernier à ce sujet. Il s'agit de

reliquats du passé. Cependant, il consent que lancer un concours s’agissant d’un parc qui n’appartient pas à la Ville pose effectivement problème.

Un commissaire juge que la situation qui prévaut est parfaitement inadmissible. Il se réjouit que le contrat n’ait pas été signé, ce qui a permis de réaliser des économies considérables. Cela étant, des dépenses ont tout de même été engagées concernant un terrain qui n’appartient pas à la Ville de Genève. Il veut connaître l’identité des personnes responsables de cette absurdité. Il refuse que la Ville investisse au profit de l’Etat.

M. Pagani rappelle à titre illustratif que la Ville avait donné le terrain d’Arta-mis dans le cadre de la recapitalisation des SIG, pour le racheter 3 500 000 francs ultérieurement. Il argue en outre qu’il s’agit d’un parc qui profite aux habitant-e-s de la Ville de Genève. Il considère en outre que la comptabilité séparée participe à une bonne gestion. Il s’engage à faire suite à la requête du commissaire et à investiguer pour trouver le magistrat qui en est à l’origine.

Parcs Gourgas et Baud-Bovy; secteur Vieille-Ville, Rôtisserie; quai des Bergues, Fil du Rhône; place de Grenus et rue du Cendrier; chemin Etienne Rigot

Ces objets n’appellent aucun commentaire particulier.

Initiative «200 rues sont à vous»

Un commissaire se demande pourquoi on a dépensé 195 000 francs alors qu’il y a eu une votation populaire qui a refusé d’aller de l’avant dans ce dossier.

M. Pagani rétorque que ce montant a été engagé avant la votation populaire.

Place du Pré-l’Evêque; ouvrages de génie civil

Ces objets n’appellent aucun commentaire particulier.

Rue François-Grast

Un commissaire voudrait savoir si, dans l’hypothèse où le Conseil municipal souhaitait rétablir ce projet, celui-ci dispose de la latitude nécessaire pour ce faire.

M. Pagani répond par l’affirmative. Il se félicite de ce beau projet, que la Ville a arbitré et maîtrisé. Il est possible de parvenir à 110 000 000 de francs annuels. Il accueillerait très favorablement une telle proposition du délibératif. Il ajoute que si ce dernier refuse de boucler cet objet, le Conseil administratif devra continuer à œuvrer en faveur de ce projet.

Rue des Grottes; quartier des Grottes, îlots 5-7; secteur de Châteaubriand

Ces objets n'appellent aucun commentaire particulier.

Aménagements de divers bâtiments s'agissant de la mobilité réduite

Une commissaire se montre dubitative concernant l'abandon dudit projet.

M. Meylan indique que le Conseil municipal a voté une première série de crédits pour l'accessibilité. Une enquête interne a été diligentée à l'interne au niveau de la Ville pour évaluer les besoins en termes d'améliorations. Il en ressort que la situation est satisfaisante. Il a donc été décidé d'effectuer les quelques interventions nécessaires au coup par coup sur le budget d'entretien. Il souligne la grande réactivité de la Ville.

Une commissaire demande si le non-dépensé est inclus dans le calcul des économies. Plus largement, elle aimerait savoir les éléments considérés pour apprécier les économies réalisées.

M. Pagani insiste sur le fait que les boucllements de crédits sans dépassements n'ont pas à être présentés. Il reste 1 600 000 francs dans ces crédits de boucllement. Ce montant prend en compte les dépenses prévues mais non réalisées au final. Il renvoie la commissaire aux tableaux principaux plutôt qu'à la compensation comptable qu'il estime peu adéquate, même si elle s'impose en cas de compensations.

Un bref débat a lieu sur l'opportunité de voter lors de cette séance. Un commissaire indique avoir demandé qu'il soit vérifié si la passerelle de la rue de l'Ecole-de-Médecine figurait encore au bilan des comptes de la Ville, y compris les travaux qui sont discutés. Il considère qu'il convient d'attendre la réponse du magistrat à cette question importante avant de voter sur la proposition sous examen. De plus, d'autres pièces sont encore attendues.

Un commissaire signale qu'il a demandé la production de certaines pièces, en lien avec le prix à l'unité des ampoules. Il se demande en outre si les 800 lampes de réserve sont utilisées ou pas. Il demande aussi à savoir où irait l'argent. Enfin, il souhaiterait connaître l'identité du magistrat qui a entamé les démarches s'agissant de la campagne Rigot.

Séance du 7 mai 2014

La commission décide de reporter le vote à une date ultérieure, cela en raison de l'absence du procès-verbal de commission du 15 avril 2014.

Séance du 11 juin 2014

Discussion et prises de positions

A titre liminaire, la présidente rappelle que M. Pagani, accompagné de ses collaboratrices et collaborateurs, a déjà été auditionné concernant l'objet sous revue. Le vote avait été reporté dans l'attente de certaines informations sollicitées. Lesdites informations ayant dans l'intervalle été transmises aux commissaires, il sied d'ouvrir la discussion et de procéder au vote sur la proposition PR-1068.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique ne pas être d'accord avec certains éléments de cette proposition. Il s'agit néanmoins de simples bouclements de crédits. Son parti ne votera donc pas la proposition PR-1068 plutôt que de l'amender inutilement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche signale que son groupe ne votera pas le sixième projet de délibération ayant trait aux ateliers d'artistes sis rue François-Grast. L'ambition ainsi poursuivie consiste à réactiver l'étude en donnant un signal politique clair au Conseil administratif afin que celui-ci prenne les mesures adéquates.

Une commissaire (Ve) lit à haute voix l'article unique qui compose le sixième PRD, à teneur duquel: « Les 5 crédits d'études suivants sont abandonnés et bouclés sans dépense, soit:

- 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast (PR-838 votée le 28 juin 2011);
- 240 000 francs pour l'étude destinée à la reconstruction de la chaussée et des collecteurs 75 situés à la rue des Grottes (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 130 000 francs pour l'étude d'aménagement d'un square public dans le quartier des Grottes, Ilots 5-7 (PR-401 votée le 17 mai 2005);
- 45 000 francs pour l'étude d'un projet de piétonisation situé dans le secteur de Châteaubriand (PR-652 votée le 23 juin 2009);
- 50 000 francs pour les études d'accessibilité des personnes à mobilité réduite situées dans divers bâtiments publics (PR-721/12 votée le 12 décembre 2009)»

Elle annonce que les Verts, à l'instar du groupe Ensemble à gauche, déposent un amendement visant la suppression du premier alinéa de ce projet de délibération relatif aux 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de 85 logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que cet amendement est dénué de sens. Le Conseil administratif est venu avec un objet précis, tel que décrit dans la proposition PR-838. Il estime inopportun de transférer des fonds d'un projet à un autre. Une telle attitude serait cavalière et illégale.

La commissaire des Verts est de l'avis que ce projet ne devrait pas être abandonné.

Le commissaire du Parti libéral-radical allègue que la loi impose de boucler les crédits.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ne comprend pas la démarche du groupe Ensemble à gauche. Il note en effet que, depuis que M. Pagani siège au Conseil administratif, celui-ci s'est préoccupé à bon droit des bouclements de crédits. Une telle préoccupation s'inscrit dans le sens d'une plus grande transparence et d'une meilleure gestion de l'argent public. Il invite ses pairs à voter l'ensemble des bouclements de crédits sous examen. Le Conseil municipal pourra le cas échéant relancer le Conseil administratif au sujet des ateliers d'artistes. Cependant, cela est une autre affaire.

La commissaire des Verts rétorque qu'il ne s'agit aucunement de dénoncer quoi que cela soit ni d'accuser M. Pagani de ne pas avoir bouclé tel ou tel crédit. Elle en profite d'ailleurs pour saluer le travail qu'il effectue en matière de bouclement de crédits. De plus, elle met en exergue que les Verts voteront en l'occurrence les réalisations. Seul l'alinéa concerné de la sixième délibération serait supprimé.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme que le Conseil administratif procédera de toute façon au bouclement. Il ajoute que, puisqu'il s'agit d'un crédit d'investissement, les fonds ne sauraient être réaffectés à une autre fin. Il relève en outre que lorsque les comptes sont transmis au Conseil municipal, ceux-ci ont déjà été bouclés par l'Etat.

Il déplore par ailleurs grandement que la Ville de Genève envisage de dépenser de l'argent pour aménager des terrains qui ne sont pas sa propriété. Il pense spécialement à la réhabilitation de la campagne Rigot. De telles procédures équivalent purement et simplement à un gaspillage de l'argent public. Il appelle à faire preuve de sérieux quand on lance un crédit d'étude. L'abandon du projet témoigne indubitablement de son manque de pertinence. Le Mouvement citoyens genevois ne votera aucun des arrêtés sous revue afin de manifester sa désapprobation concernant la gestion des deniers publics. Il remarque toutefois que M. Pagani a effectivement bouclé de nombreux crédits restés en souffrance. Que ce dernier en soit remercié. Pour autant, il juge le procédé inadéquat. Il refuse que l'on dilapide les deniers publics. Il conclut son intervention en mettant en lumière que les projets doivent avoir une chance d'être effectivement réalisés. Il ne doit pas s'agir de faire plaisir aux uns ou aux autres.

La commissaire des Verts confirme que son parti acceptera les cinq premières délibérations. Elle salue l'efficacité de M. Pagani, qui a rattrapé un retard considérable. Cependant, en ce qui concerne la sixième délibération, son groupe refusera l'abandon du crédit à hauteur de 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast. Une recommandation sera adressée au Conseil administratif afin que ce dernier maintienne la création des ateliers d'artistes dans sa ligne de mire.

Un autre commissaire des Verts juge inacceptable que le Conseil administratif décide de ne pas entamer une étude, sachant que le Conseil municipal l'avait votée à l'unanimité. Une telle attitude se révèle pour le moins cavalière. Il recommande de manifester son désaccord en refusant l'alinéa litigieux. Il incite enfin le Conseil administratif à respecter le Conseil municipal.

Un commissaire du Parti libéral-radical se dit heurté par les propos tenus par son préopinant. Le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif de limiter les investissements. Il convient par conséquent de prendre acte du fait que le Conseil administratif estime que ce projet ne revêt pas un caractère prioritaire pour l'instant. Il sied de respecter le choix opéré par M. Pagani ainsi que par le Conseil administratif in corpore. Il rappelle également qu'il avait demandé qu'il n'y ait pas de passerelle. Il aurait en outre fallu passer par un amortissement. De plus, il souligne que le Parti libéral-radical avait demandé à M. Pagani, dans le cadre de l'examen des comptes, à connaître les lignes bouclées par le Conseil municipal. Le Parti libéral-radical tient à ce que cette information soit communiquée. Il votera la proposition sous examen dans un souci de respect de la loi, même s'il conteste certains choix.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son parti votera les boucllements de crédits. Il fait toutefois part de son insatisfaction s'agissant des crédits d'études. La Ville de Genève compte en effet un nombre conséquent d'employé-e-s, ce qui devrait permettre d'éviter de recourir à des crédits d'études, lesquels engendrent des coûts importants. De plus, il s'oppose à la vision défendue par son préopinant Vert. Il estime qu'il ne faut pas forcément dépenser tout ce qui est accordé par le Conseil municipal.

Une commissaire du Parti socialiste indique que son parti va accepter la proposition PR-1068, hormis le sixième projet de délibération afin de manifester clairement son soutien à la création des ateliers d'artistes. Elle juge cette position sage et cohérente.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien pense que les boucllements de crédits constituent en quelque sorte une information du Conseil administratif au Conseil municipal concernant le travail qui a été effectué par le département des constructions et de l'aménagement en 2011, 2012 et 2013. Son parti en

prend acte. Il explique que les préétudes le laissent dubitatif eu égard au nombre considérable d'architectes et d'ingénieurs que compte la Ville de Genève. Ces employé-e-s seraient en effet parfaitement aptes à s'acquitter de telles tâches. Il met en lumière que M. Pagani avait expliqué que le caractère très spécialisé des sujets justifiait de confier des mandats externes. Il considère pour sa part cet argumentaire peu convaincant. Il informe qu'il va voter la proposition PR-1068, étant entendu qu'il reste critique pour la suite.

En l'absence d'opposition des commissaires, la présidente soumet les cinq premiers projets de délibération qui sont approuvés à l'unanimité par la commission.

Une commissaire (Ve) marque son opposition sur l'abandon du crédit d'étude à hauteur de 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast. Elle propose sa suppression.

Votes

Faisant suite à cette demande, la présidente fait voter la suppression de la sixième délibération qui est refusée par 8 non (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 5 oui (1 EàG, 2 Ve, 2 S).

La présidente soumet alors au vote la sixième délibération qui est acceptée par 8 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 4 non (2 Ve, 2 S). et 1 abstention (EàG).

La présidente met alors aux voix la proposition PR-1068 dans son ensemble, telle que présentée par le Conseil administratif. Elle est acceptée par 9 oui (1 EàG, 2 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC), 2 non (MCG) et 4 abstentions (2 Ve, 2 S).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

(Crédits de réalisations terminés avec demandes de crédits complémentaires)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de seize crédits d'études et de réalisations terminés, un crédit complé-

mentaire total brut de 2 553 691,69 francs, moins les revenus encaissés, soit un montant total net 1 564 637,79 francs, destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 31 759,96 francs pour les études et la réalisation de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé à l'avenue Giuseppe-Motta 20 (PR-300 votée le 10 février 1998, PR-175 votée le 25 mai 2002 et PR-567 votée le 23 juin 2009);
- 110 123,75 francs bruts, moins les revenus encaissés, soit un montant net de 47 648,40 francs pour l'équipement des pavillons sur les sites d'implantation de la rade de Genève (PR-595 votée le 14 octobre 2008);
- 91 973,37 francs pour la mise aux normes UCI de la piste de bicross, située au Stade du Bout-du-Monde, route de Vessy 12 (PR-800/4 votée le 18 janvier 2011);
- 58 612,94 francs en vue de la réalisation des mesures conservatoires sur la passerelle de l'Ecole-de-Médecine (PR-594 votée le 19 février 2008);
- 6419,80 francs pour l'étude et la réalisation des fournitures de sources lumineuses destinées au cordon lumineux de la rade de Genève (PR-652 votée le 22 juin 2009 et PR-694/3 votée le 16 septembre 2009);
- 5901,10 francs pour l'étude, la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public du quai du Seujet (PR-495/12 votée le 20 mars 2007 et PR-729 votée le 12 octobre 2010);
- 1 594 641,59 francs bruts, moins les revenus encaissés, soit un montant net de 929 874,94 francs pour les études et la réalisation du réaménagement de la place de la Navigation et de ses abords, ainsi que pour la reconstruction des collecteurs (PR-138 votée le 25 avril 1989, PR-151/1 votée le 16 janvier 2002 et PR-151/2 votée le 16 janvier 2002);
- 163 331,63 francs pour la réalisation des travaux de modération du trafic et l'aménagement de la rue de l'Athénée (PR-586/2 votée le 24 juin 2008);
- 38 183,35 francs bruts, moins les revenus encaissés, soit un montant net de 20 077,60 francs pour la réalisation des travaux de modération du trafic et l'aménagement de l'avenue de la Roseraie (PR-586/3 votée le 24 juin 2008);
- 452 744,20 francs bruts, moins les revenus encaissés, soit un montant net de 209 038,05 francs pour la réalisation des travaux d'aménagements urbains, dans divers lieux, liés aux transports publics (PR-222/2 votée le 9 avril 2003).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier suivant la nature du crédit. Pour chaque objet du patrimoine administratif, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(Crédit de réalisation abandonné)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 584 000 francs destiné à la fourniture de 200 armoires à déchets dans divers immeubles locatifs (PR-582 votée le 1^{er} décembre 2009) est abandonné et bouclé avec une dépense de 24 799,43 francs.

Art. 2. – La dépense mentionnée à l'article premier sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2015 de la Ville de Genève.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III
(Crédit d'étude abandonné avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage du crédit d'étude de 150 000 francs destiné à l'étude de rénovation des vestiaires et de la mise en séparatif du réseau d'eau au stade du Bout-du-Monde, situé à la route de Vessy 14 (PR-721/7 votée le 12 décembre 2009), un crédit complémentaire de 65 784,49 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2015 de la Ville de Genève.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV
(Crédits d'études abandonnés sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les dix-sept crédits d'études suivants:

- 327 500 francs pour l'étude de rénovation de l'immeuble situé à la rue de la Servette 36, moins une dépense de 233 738,01 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 585 000 francs pour l'étude et l'étude complémentaire de rénovation et construction de logements situés à la rue de l'Industrie 7-9, moins une dépense de 301 020,05 francs (PR-495/3 votée le 20 mars 2007 et PR-808/5 votée le 11 décembre 2010);
- 300 000 francs pour l'étude de mise à niveau des installations techniques de la Bibliothèque de Genève située au parc des Bastions, moins une dépense de 53 760,25 francs (PR-574/3 votée le 23 juin 2008);
- 100 000 francs pour l'étude d'un concept énergétique «Rolex-Vernets» au centre sportif des Vernets, moins une dépense de 47 906,80 francs (PR-652/10 votée le 23 juin 2009);
- 350 000 francs pour l'étude de construction d'un collecteur EP situé dans le quartier de Cayla, moins une dépense de 110 955,48 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 310 000 francs pour l'étude de construction de collecteurs EP situés dans les secteurs des Franchises et de Moillebeau, moins une dépense de 57 886,35 francs (PR-300 votée le 11 février 1998);
- 300 000 francs pour l'étude de construction de collecteurs EP situés dans les secteurs de Champel, des Philosophes et de l'Arve, moins une dépense de 195 007,20 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002);
- 505 000 francs pour l'étude de construction de collecteurs EP dans les secteurs de Frontenex, des Allières, de la Boissière et de Malagnou, moins une dépense de 440 francs (PR-300 votée le 11 février 1998);
- 690 000 francs pour l'étude de la restauration de la Campagne Rigot, moins une dépense de 189 025,58 francs (PR-225 votée le 10 septembre 2003);

- 50 000 francs pour l'étude relative à l'intervention provisoire pour des WC publics situés dans les parcs Gourgas et Baud-Bovy, moins une dépense de 13 557,60 (PA-28 voté le 25 juin 2002);
- 520 000 francs pour l'étude d'aménagement du secteur Vieille-Ville et Rôtisserie, moins une dépense de 215 465,25 (PR-117 votée le 15 janvier 2002);
- 315 000 francs pour l'étude de restauration et d'aménagement du quai des Bergues «Fil du Rhône», moins une dépense de 194 406,40 francs (PR-98 votée le 12 novembre 1996);
- 1 063 000 francs pour l'étude relative au déplacement de la rampe d'accès du parking de la place de Grenus, moins une dépense de 8839,53 (PR-246 votée le 21 janvier 2004);
- 261 617 francs pour l'étude d'aménagement du chemin Eugène-Rigot, moins une dépense de 244 672,02 (PR-117 votée le 15 janvier 2002);
- 2 225 000 francs pour les études d'aménagements et de circulation, initiative «200 rues sont à vous», moins une dépense de 195 159,90 francs (PA-110 voté le 29 juin 2010);
- 560 000 francs pour l'étude d'un parc à voitures pour résidents situé à la place du Pré-l'Evêque, moins une dépense de 79 467,96 francs (PR-497 votée le 10 octobre 2007)

sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront amorties selon les dispositions prévues dans les délibérations votées.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

(Crédits d'études terminés avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de deux crédits d'études terminés, un crédit complémentaire de 44 149,19 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 11 712,88 francs pour des études destinées à des expertises d'ouvrages de génie civil (PR-495/11 votée le 20 mars 2007);

- 32436,31 francs pour des études destinées à des expertises d'ouvrages de génie civil (PR-574/6 votée le 23 juin 2008).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen de deux annuités qui figureront aux budgets 2015 et 2016 de la Ville de Genève.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI
(*Crédits d'études abandonnés sans aucune dépense*)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Les cinq crédits d'études suivants:

- 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast (PR-838 votée le 28 juin 2011);
 - 240 000 francs pour l'étude destinée à la reconstruction de la chaussée et des collecteurs situés à la rue des Grottes (PR-175 votée le 25 mai 2002);
 - 130 000 francs pour l'étude d'aménagement d'un square public dans le quartier des Grottes, Ilots 5-7 (PR-401 votée le 17 mai 2005);
 - 45 000 francs pour l'étude d'un projet de piétonisation situé dans le secteur de Châteaubriand (PR-652 votée le 23 juin 2009);
 - 50 000 francs pour les études d'accessibilité des personnes à mobilité réduite situées dans divers bâtiments publics (PR-721/12 votée le 12 décembre 2009)
- sont abandonnés et bouclés sans dépense.